

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LANDOGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude COLLANGE, Maire

Présents : Mme COLLANGE Claude, MOURTON Daniel, ISACCO Jean-Luc, NEME Paul, BELLIN Gérard, PIGEON André, MARCHEIX Michèle, THOMAS Jean Marc, ROFFET Eric

Absents excusés : Mr ROUDAIRE Christian – Mr BERTRAND Pierre

Pouvoir : Mr ROUDAIRE donne pouvoir à Mme COLLANGE

Monsieur THOMAS Jean Marc a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant de six conseillers municipaux présents physiquement à la séance a été atteint.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 novembre 2022
- Révision des loyers au 01/01/2023
- Calcul de la RODP ORANGE 2022
- Nomination d'un représentant pour signature des actes administratifs
- Choix du contrat d'entretien des installations assainissement bâtiments communaux
- Budget EAU – double amortissement d'un bien
- TE 63 Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public
- Investissements 2023 : demandes subventions FIC et DETR
- Questions diverses

Le conseil municipal ainsi réuni a pris les décisions suivantes (par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sauf indication contraire).

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 novembre 2022

Madame le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 16 novembre 2022 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu. « sans observation », le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Révision des loyers au 01.01.2023

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité, conformément à la réglementation HLM, de réviser chaque année, le prix des loyers conventionnés ainsi qu'il est stipulé dans chaque bail.

Ces loyers sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du troisième trimestre de l'année N-1

Considérant le prix d'entretien des bâtiments et la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE en vigueur au 3^{ème} trimestre 2022 qui s'établit à 136.27 et celui publié au 3^{ème} trimestre 2021 à 131.67 permet une variation de + 3.49 %, le conseil municipal décide une augmentation de 3.49 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le montant des loyers des logements conventionnés est ainsi établi selon la formule de calcul suivante :

$$\frac{\text{Loyer 2022} \times \text{nouvel IRL (136.27)}}{\text{Ancien IRL (131.67)}}$$

Calcul de la RODP ORANGE 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) est due par ORANGE à la commune de LANDOGNE pour l'année 2022. Le montant s'élève à 451.97 €, en tenant compte du taux d'actualisation et des fiches patrimoine délivrées par ORANGE :

Artères aériennes (km)	Artères souterraines (km)	Emprise au sol (m ²)	PU 2021	taux d'actualisation 2022	P.U révisé	Total €
Patrimoine au 31/12/2021						
7.807			40.00	1.42136	56.85	443.83
	0.191		30.00	1.42136	42.64	8.14
		0.00	20.00	1.42136	28.43	0.00
				Total 2022		451.97

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable pour l'encaissement de cette redevance d'occupation du domaine public par ORANGE, pour l'année 2022. Elle sera imputée à l'article 7032 du budget communal de l'exercice 2023.

Nomination d'un représentant pour signature des actes administratifs

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil Municipal afin de représenter la commune de LANDOGNE lors de la signature d'actes de cessions administratifs pour les projets suivants :

- Acquisition de la parcelle B 463 par la commune à Monsieur BALLOT
- Acquisition bien communal à Saunade par Monsieur THOMAS
- Echange parcelle B 666 appartenant à Mr CHASSAING avec une partie de la B 860 appartenant à la commune

Cette personne agira au nom et pour le compte de la commune en vertu des pouvoirs qui lui auront été donnés par délibération.

Monsieur MOURTON Daniel – 1^{er} adjoint au Maire est désigné pour représenter la commune lors de signatures d'actes de cessions administratifs.

Choix du contrat d'entretien des installations assainissement bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que notre collectivité dispose de deux microstations, l'une installée à l'immeuble Mandon à Laschamps et l'autre dans le bourg pour la Maison des Associations.

La société TECHNISERVE – Parc Jacquard 2 – 12 rue Jacquard – 69680 CHASSIEU assure l'entretien de ces installations. Elle nous propose de signer un contrat « Essentiel 3 » pour 1 année ou pour 3 années pour chacune des installations.

Madame le Maire rappelle le caractère obligatoire de ces visites d'entretien et la nécessité de vérifier le bon fonctionnement de nos installations.

Le conseil municipal décide de confier l'entretien de notre microstation Eloy Water Oxyfix 17EH installée à l'immeuble Mandon à Laschamps à la société TECHNISERVE pour une durée de 3 ans et pour un tarif annuel de 204.00 € TTC.

Budget EAU – double amortissement d'un bien

Madame le Maire explique à l'assemblée que le bien enregistré sur la fiche inventaire 2018-002 (système chloropack) devait s'amortir sur une année. Hors, l'écriture d'amortissement d'un montant de 2 238.00 € a été saisie 2 fois : en 2019 et en 2020.

Le bien a donc été sur amorti et il convient d'annuler un mandat de 2 238.00 € pour régulariser la situation.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour que le Service de Gestion Comptable corrige cette erreur.

TE 63 – Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un dossier reçu de TE 63 (SIEG).
TE 63 propose un programme d'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC qui vise à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public.

Le service éclairage public de TE 63 a identifié sur le territoire de notre commune un certain nombre de cellules photosensibles et d'horloges vétustes pouvant être remplacées par des horloges de « dernière génération » ; lesquelles offriraient les bénéfices des technologies les plus récentes.

Ce programme de travaux est largement aidé par le dispositif France Relance qui participe à hauteur de 70 % du montant HT des travaux, TE 63 prend 20 % et il reste 10 % à la charge de la commune.

Le coût se décompose ainsi :

Coût total HT des travaux	3 300.00 €	
Subvention France Relance		2 310.00 €
Part TE 63		660.00 €
Part COMMUNE		330.00 €

Le coût de la TVA étant entièrement supporté par TE 63.

Le conseil municipal décide de confier les travaux d'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION D'ECLAIRAGE PUBLIC à TE 63 pour un montant HT de 330.00 €.

Investissements 2023 : demande subvention DETR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets qui seront inscrits au programme DETR 2023 de la Préfecture du Puy de Dôme afin de solliciter une subvention de 30 %.

Installation d'une chaudière gaz Immeuble Mandon

TRAVAUX	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
Chaudière gaz	3 941.61	394.16	4 335.77
TOTAL	3 941.61	394.16	4 335.77
DETR 30 % sollicité	1 182.48 €		

Voirie communale 2023 – VC N° 19 Route des Bouchons

TRAVAUX	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
Voirie communale 2023	59 375.00	11 875.00	71 250.00
TOTAL	59 375.00	11 875.00	71 250.00
DETR 30 % sollicité	17 812.50 €		

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces deux dossiers au programme DETR 2023 de la Préfecture du Puy de Dôme pour solliciter d'une subvention de 30 %

Investissements 2023 : demande subvention FIC

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets qui seront inscrits au programme FIC 2023/2026 du Département du Puy de Dôme. Dorénavant appelé Fonds des Initiatives Communales, le dispositif s'étend sur 4 années. Pour les communes de – 300 habitants, le taux de subvention est de 40 % pour un plafond de dépenses de 230 000 € sur la période dont 123 865 € subventionnable pour la voirie (le calcul étant fait par rapport au kilométrage de voirie communale).

Opération d'enfouissement du réseau Orange

TRAVAUX	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
Enfouissement réseau Télécom	23 000.00	4 600.00	27 600.00
TOTAL	23 000.00	4 600.00	27 600.00
FIC 2023 sollicité 40 %	9 200.00 €		

Voirie communale 2023 – VC N° 19 Route des Bouchons

TRAVAUX	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
Voirie communale 2023	59 375.00	11 875.00	71 250.00
TOTAL	59 375.00	11 875.00	71 250.00
FIC 2023 sollicité 40 %	23 750.00 €		

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces deux dossiers au programme FIC 2023 du Département du Puy de Dôme pour solliciter d'une subvention de 40 %

QUESTIONS DIVERSES

Madame BOINO, CDL de notre secteur, propose aux élus des ateliers pour information sur divers sujets. Le premier concerne le budget. Mme MARCHEIX Michèle participera à ce premier rendez-vous.

L'école primaire de Pontaumur organise en 2023 un voyage de 3 jours à Paris pour 26 élèves. 6 enfants de Landogne sont concernés. La directrice demande à la commune une participation financière à hauteur de 90.00 € par élève pour aider à boucler le budget.

Le projet porté par Graines de Combrailles consiste à planter dans les communes de la communauté de communes des arbres fruitiers. Ils sont à la recherche de communes candidates pour proposer des emplacements.

Suite à une visite du cimetière, la société Colas a remis un devis pour la réfection des allées. Le montant des travaux s'élève à 53 980.80 € ttc. Ces travaux ne seront pas programmés pour l'instant.

Voir pour faire des travaux de rayonnage à l'étage au-dessus de la mairie pour entreposer les crèches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Secrétaire de séance

Le Maire

Mme MARCHEIX Michèle

Mme COLLANGE Claude